

N°32/2021

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 10 juin 2021**

**OBJET : Régularisation foncière entre la commune et M.Blanchard Gaillard Alain**

Le 10 juin deux mille vingt et un à vingt heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Chauffayer en raison de la crise sanitaire (Covid-19), sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 18

Secrétaire de séance : Sylvie GIRAUD

Convocation en date du : 1<sup>er</sup> juin 2021

**PRESENTS** : ACHIN Richard, BARBAN Daniel (arrivée après la délibération n°342021), BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Thierry, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain, CATELAN Richard, SROCZYNSKI Charles (départ après la délibération n°352021)

**EXCUSES** : AUBERT Sylvain (procuration donnée à Richard MAGNAN), BERNARD Aline

**ABSENTS** : GALLAND Daniel, HELSEN Véronique

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de reprendre la délibération 66/2020 prise le 10 décembre 2020.

M.Blanchard Gaillard Alain ne souhaite pas inclure la parcelle ZD 336 dans la régularisation pour l'instant.

Monsieur le Maire propose donc les régularisations foncières suivantes à titre d'ECHANGE avec M.Blanchard Gaillard Alain dans les mêmes conditions que celles exposées dans la délibération du 10 décembre 2020 en retirant la parcelle ZD 046 :

**Au MAISSERET :**

- Terrain ZD 328 (118 m<sup>2</sup>) cédé par M.Blanchard Gaillard Alain à la commune d'Aubessagne (en jaune sur le plan annexé à la délibération)
- Terrain ZD 327 (12 m<sup>2</sup>) cédé par M.Blanchard Gaillard Alain à la commune d'Aubessagne (en bleu sur le plan annexé à la délibération)
- Terrain ZD 333 (16 m<sup>2</sup>) cédé par la commune d'Aubessagne à M.Blanchard Gaillard Alain (en vert sur le plan annexé à la délibération)
- Terrain ZD 331 (251 m<sup>2</sup>) cédé par M.Blanchard Gaillard Alain à la commune d'Aubessagne

**Au COURT :**

- Terrain ZD 338 (35m<sup>2</sup>) cédé par la commune d'Aubessagne à M.Blanchard Gaillard Alain

Pour l'ensemble des régularisations ci-dessus, la commune s'engage à verser à titre de soulte une somme de 500€ à M. Blanchard Gaillard Alain et à prendre les frais de notaire à sa charge.

La commune s'engage également à régulariser la parcelle ZD 046 dès que le problème de l'acte

**COMMUNE d'AUBESSAGNE**

Quartier derrière le Serre – Chauffayer - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43- Fax : 04 92 55 27 13

Mail: [mairie.aubessagne@orange.fr](mailto:mairie.aubessagne@orange.fr)

notarié sera réglé.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** de procéder aux différentes régularisations foncières présentées par M. le Maire
- **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour signer les documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

**LE MAIRE,**  
**Richard ACHIN**

